

LA MONTAGNE :

Dix éoliennes en vue près de Mercœur

Publié le 01/05/2015



Installé depuis 2013 à la Bitarelle, le mât de mesure des vents a permis de valider le choix du site avec « une moyenne annuelle supérieure à 5 m/s », selon Eolfi.? © photo agnès Gaudin

Les projets éoliens se multiplient. Exemples autour de Mercœur et Saint-Priest-de-Gimel, qui pourraient voir tourner les pales vers 2018.

Démarré en 2010, le projet d'implantation d'éoliennes dans l'ex-canton de Merc'ur reste toujours sous des vents porteurs, mais avec une voilure diminuée. De 17 générateurs envisagés sur trois sites, on n'en compte plus que 10 sur un seul, dans l'étude de préfiguration qui était présentée, mercredi et jeudi derniers, dans la salle polyvalente de Merc'ur. Piloté par la société Eolfi, qui gère une dizaine de parcs à l'échelon national et en étudie une trentaine d'autres, le dossier bénéficie du soutien actif de la communauté de communes.

Installation à cheval sur trois communes

L'installation, en 2013, d'un mât de mesure de vents de 80 mètres à « La Bitarelle » et les résultats qu'il a fournis ont conforté la société dans son choix d'implantation. La zone retenue se trouve dans le secteur du ruisseau du Deyroux, à cheval sur les communes Sexcles, Camps-Saint-Mathurin et Merc'ur. L'investissement global prévu serait de l'ordre de 40 M€ pour des éoliennes avec un mât de 8 à 12 m de diamètre, une hauteur de 200 m et une puissance unitaire

de 3,3 mégawatts. L'accord des propriétaires fonciers a été acquis moyennant un bail de 30 ans et un loyer annuel de 2.000 à 3.000 €\MW.

Eolfi compte déposer le permis de construire et les autorisations d'exploiter à l'automne prochain. L'étude d'impact et l'enquête publique devraient avoir lieu en 2016. En l'absence de recours, le début du chantier se situerait à l'horizon 2018 pour 6 mois à 1 an d'installations. Parallèlement, la société constructrice, qui ne sera pas nécessairement la société exploitante, préparera le raccordement, par ligne souterraine de 20.000 volts, au poste source de Laval-sur-Cere, situé à une dizaine de kilomètres.

Une fois installé, le parc d'éolienne devrait produire, selon Eolfi, l'équivalent de la consommation de 30.000 foyers (hors chauffage). L'électricité sera achetée à un tarif garanti par EDF durant 15 ans.

« Nous sommes dans une zone peu habitée et favorable à l'éolien », commente Daniel Leymarie, adjoint au maire de Merc'ur et vice-président de la communauté de communes. « Nous n'avons que très peu de projets de développement et notre territoire est en déclin. Nous n'avons que peu de leviers si ce n'est la fiscalité locale. Il ne faut pas rêver, on ne va pas attirer des industries. Là, nous avons un projet "clé en main", qui ne demande aucune subvention. On s'est dit que c'est une opportunité, mais on n'imaginait pas que ce projet suscite tant d'interrogations par rapport aux paysages. De toute façon, notre intention n'est pas de devenir un parc naturel avec des Indiens. »

Informations. *Le projet du parc éolien dans sa version définitive est consultable sous forme de cahier dans les mairies des trois communes concernées.*

Alain Albinet